

Conseil d'administration

Session annuelle Rome, 23–26 juin 2025

Distribution: générale Point 9 de l'ordre du jour

Date: 25 juin 2025 WFP/EB.A/2025/9-D/Rev.1

Original: anglais Questions d'organisation et d'administration

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle

Projet de décision*

Le Conseil:

- a) rappelle que toutes les décisions concernant la nomination de l'Inspecteur général et le renouvellement ou le non-renouvellement de son contrat doivent être prises sur avis du Comité consultatif de contrôle indépendant et avec le consentement préalable du Conseil d'administration, et demande qu'une explication soit fournie à cet égard;
- b) rappelle en outre que, conformément aux dispositions de la Charte du Bureau de l'Inspecteur général, le mandat de l'Inspecteur général est d'une durée de quatre ans, renouvelable une seule fois, sans possibilité de recrutement ultérieur par le PAM à la fin du dernier mandat;
- c) souligne la nécessité d'éviter que le poste d'Inspecteur général ne soit vacant;
- d) prend note du projet de la Directrice exécutive d'engager une procédure de sélection aux fins de la nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle à l'approche de la fin du mandat de la titulaire du poste, Mme Fabienne Lambert;
- e) compte tenu de sa décision 2021/EB.A/27, du retard qu'avait subi le recrutement et du fait que le contrat de travail de Mme Lambert avait pris effet le 15 septembre 2021, donne son accord à la prorogation du mandat de celle-ci jusqu'au 14 septembre 2025, conformément aux dispositions de la Charte de l'Inspecteur général.

Coordonnatrice responsable:

Mme M. Latcovich Chef de cabinet

courriel: meghan.latcovich@wfp.org

^{*} Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Aux termes de la Charte du Bureau de l'Inspecteur général¹, "[l]e mandat de l'Inspecteur général est d'une durée de quatre ans, renouvelable une seule fois, sans possibilité de recrutement ultérieur par le PAM à la fin du dernier mandat. Le Directeur exécutif prend toutes les décisions concernant la nomination de l'Inspecteur général, le renouvellement ou le non-renouvellement de son contrat ou sa révocation, sur avis du Comité d'audit et avec le consentement préalable du Conseil d'administration."

- 2. Lorsqu'il a donné son accord à la nomination de l'actuelle Inspectrice générale, Mme Fabienne Lambert, le Conseil a stipulé que son mandat de quatre ans débuterait en juillet 2021 et se terminerait en juin 2025. Cela étant, Mme Lambert n'a pris ses fonctions que le 15 septembre 2021, en conséquence de quoi il est établi dans son contrat que celles-ci prennent fin le 14 septembre 2025.
- 3. Au terme d'un examen attentif et après consultation du Comité consultatif de contrôle indépendant, la Directrice exécutive prévoit d'engager une procédure de sélection aux fins de la nomination de l'Inspecteur général. Conformément aux procédures habituelles, un avis de vacance de poste sera publié et diffusé auprès des États membres, d'autres organismes internationaux et en interne. Le jury chargé de sélectionner l'Inspecteur général sera composé, entre autres, de représentants du Comité consultatif de contrôle indépendant, du Bureau du Conseil d'administration et de la direction du PAM. Il proposera une liste de candidats présélectionnés, classés par ordre de priorité, à la Directrice exécutive, laquelle, sur avis du Comité consultatif de contrôle indépendant, soumettra sa décision au Conseil d'administration pour approbation. La procédure qui sera suivie à cette fin sera conforme au Règlement intérieur du Conseil d'administration et tiendra compte des recommandations du Bureau.
- 4. Compte tenu de la disparité entre les dates précisées par le Conseil en 2021 et celles qui figurent dans le contrat de travail de Mme Lambert et dans l'objectif d'assurer la continuité des services pendant la procédure de sélection, la Directrice exécutive propose au Conseil d'harmoniser ces dates en donnant son accord à la prorogation du mandat de Mme Lambert jusqu'au 14 septembre 2025, indiquant que cela permettrait à l'Inspectrice générale d'accomplir au moins la totalité des quatre années de son premier mandat. Tout sera mis en œuvre pour que la procédure de sélection soit achevée à cette date. Dans l'éventualité contraire, il pourrait toutefois être nécessaire de proroger à nouveau le mandat de Mme Lambert ou de prendre d'autres dispositions afin d'assurer la continuité des services après le 14 septembre 2025. Le cas échéant, la Directrice exécutive demandera au Conseil son assentiment par correspondance, selon la procédure définie à l'article IX.8 du Règlement intérieur de celui-ci.

OAM-EBA2025-22567F-REV.1-22654F

¹ WFP/EB.2/2019/4-B/1.